

Index AI : PRE01/485/2013  
20 September 2013

## **ONU. Le président soudanais Omar Hassan Ahmad el Béchir doit être remis à la Cour pénale internationale**

Les États membres de l'Assemblée générale de l'ONU doivent exiger que le président soudanais Omar Hassan Ahmad el Béchir soit remis à la Cour pénale internationale (CPI), devant laquelle il doit répondre d'accusations de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, a déclaré Amnesty International.

Le président Omar el Béchir aurait déposé auprès de l'ambassade des États-Unis au Soudan une demande de visa afin de pouvoir se rendre à la 68<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU à New York avant l'ouverture des débats généraux le 24 septembre.

La CPI a émis deux mandats d'arrêt contre le président Omar el Béchir, qui est accusé d'être responsable de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide commis au Darfour, au Soudan, par les forces soudanaises et les milices janjawids, leurs alliées.

« Malgré les mandats d'arrêt émis par la CPI contre le président, deux autres responsables gouvernementaux et un dirigeant présumé de milice janjawid, ces personnes sont toutes protégées par le gouvernement soudanais, qui refuse de coopérer avec la Cour », a déploré Tawanda Hondora, directeur adjoint du programme Droit et politique d'Amnesty International.

« La décision prise par le Soudan d'envoyer une personne accusée d'avoir orchestré ces crimes extrêmement graves participer à l'Assemblée générale de l'ONU constitue un affront pour les milliers de personnes tuées illégalement, les millions de personnes déplacées et les innombrables femmes et enfants violés au Darfour au cours de la dernière décennie. »

L'ONU a été créée après la Seconde Guerre mondiale, qui a été marquée par des violations des droits humains épouvantables.

Les membres de l'ONU, qui ont dit « plus jamais ça » à la suite des atrocités perpétrées pendant la Seconde Guerre mondiale doivent exiger d'Omar el Béchir qu'il accepte d'être jugé par la CPI et qu'il se rende.

Le fait de permettre à un individu qui se soustrait à la justice internationale de se tenir de façon éhontée devant eux – dans le bâtiment même où est basé le Conseil de sécurité qui a saisi la CPI de la situation au Darfour – sans exiger qu'il se rende ridiculise la décision du Conseil de sécurité et les appels qu'il a lancés aux États pour qu'ils coopèrent avec la CPI.

« Il est révoltant qu'Omar el Béchir se voie accorder la possibilité de faire un pied de nez à la communauté internationale et aux victimes des terribles crimes commis par les forces soudanaises, entre autres, au Darfour, a souligné Tawanda Hondora.

« Les membres de l'Assemblée générale doivent réagir au nom des victimes du Darfour en condamnant cette impunité et en appelant le Conseil de sécurité de l'ONU à demander à tous les États de coopérer pleinement avec la CPI.

« Les diplomates de tous les États et les représentants de l'ONU amenés à rencontrer Omar el Béchir doivent l'exhorter à se livrer à la CPI. »

### **Complément d'information**

Dix ans après le début du conflit au Darfour, des violations généralisées et systématiques du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire continuent d'être commises. Les civils continuent d'être attaqués par les forces gouvernementales, des milices pro-gouvernementales et des groupes d'opposition armés. L'ONU estime que plus de 300 000 personnes ont été contraintes de s'enfuir de chez elles au cours des cinq premiers mois de 2013 en raison de l'intensification de la violence au Darfour.

Ces dernières années, le gouvernement soudanais a continué de mener des bombardements aériens aveugles et des attaques terrestres contre des civils. Plus récemment, il n'a pas fait le nécessaire pour protéger les civils contre les violences perpétrées au cours d'affrontements entre plusieurs groupes ethniques qui ont éclaté pour des questions de terres et de ressources naturelles et qui se sont soldés par des morts, des blessés et des déplacements massifs. Au début de l'année, Amnesty International a rassemblé des informations sur la participation de membres des forces gouvernementales et de milices armées qui leur sont alliées à des attaques contre des civils dans le nord du Darfour.

En 2009, la CPI a émis un mandat d'arrêt contre le président Omar el Béchir pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis au Darfour. Un deuxième mandat d'arrêt a été émis contre lui en 2010 pour des actes de génocide. Des mandats d'arrêt ont également été émis contre deux autres hauts responsables gouvernementaux : Ahmed Haroun, ancien gouverneur de l'État du Kordofan du Sud, touché par le conflit, et Abdelrahim Mohammed Hussein, actuellement ministre de la Défense. Ali Kushayb, un dirigeant présumé de milice janjawid, a également été inculpé. Le gouvernement a refusé de coopérer avec la CPI dans toutes ces affaires.

Dans une autre affaire, le procès de deux dirigeants présumés du groupe d'opposition Mouvement pour la justice et l'égalité, qui se sont présentés de leur plein gré devant la CPI à la suite de leur convocation, devrait s'ouvrir en 2014.

Malgré la gravité des accusations, le gouvernement soudanais continue de refuser de coopérer avec la CPI. Le président Omar el Béchir a également cherché à défier le mandat d'arrêt de la CPI en effectuant des visites officielles dans des pays qui n'ont pas procédé à son arrestation, notamment en Chine, au Tchad, en Égypte, au Kenya et au Nigeria.

Amnesty International a appelé à plusieurs reprises tous les États à coopérer pleinement avec la CPI concernant les enquêtes et les affaires relatives au Darfour et à arrêter et livrer toute personne inculpée par la CPI qui entre sur leur territoire.